Décret n°2013/418 du 25 novembre 1013 portant attribution en concession provisoire à la Société Sithe Global Sustainable Oils Limited, de dix (10) dépendances du domaine national de superficie totale de 5 384 hectares

Like 0 Tweeter 0 0

Décret n°2013/418 du 25 novembre 1013 portant attribution en concession provisoire à la Société Sithe Global Sustainable Oils Limited, de dix (10) dépendances du domaine national de superficie totale de 5 384 hectares, sises aux lieux-dits « Ndiba », « Mokange », « Kuma », « Essoki », « Fabe », «Lipenja II », « Mokango-Bima », «Beboka Village », «Massaka-Bima » et «Iwei», Arrondissement de Mundemba, Département du Ndian, Région du Sud-Ouest.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution;

Vu la loi des finances n°90/001 du 29 juin 1990 fixant la redevance de base des concessions des dépendances du domaine national;

Vu l'ordonnance n° 74/01 du 06 juillet 1974 fixant le régime foncier, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 77/1 du 10 janvier 1977 ;

Vu le décret n° 76/166 du 27 avril 1976 fixant les modalités de gestion du domaine national;

Vu le dossier technique y afférent,

DECRETE:

Article 1er .- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, attribuées en concession provisoire à la Société Sithe Global Sustainable Oils Cameroon Limited, pour un délai de trois (03) ans, dix (10) dépendances du domaine national de superficie totale de 5 384 hectares sises aux lieux-dits «Ndiba», «Mokange », «Kuma », «Essoki », «Fabe », «Lipenja II », « Mokango-Bima», « Beboka Village », « Massaka-Bima» et «Iwei», Arrondissementde Mundemba, Départementdu Ndian,Région du Sud-Ouest et délimitées ainsi qu'il suit:

Parcelle de terrain de 549 ha sise au lieu-dit «Ndiba »

-Au Nord-Ouest, par le domaine national et la rivière Mana;

-Au Nord-Est, par le domaine national occupé par la communauté Mobenge;

-Au Sud-Est, par le domaine national occupé par la communauté Mobenge;

-Au Sud-Ouest, par la rivière Mana.

Télécharger l'intégralité du décret

< Précédent

Suivant >

Visite officielle du couple présidentiel à Douala

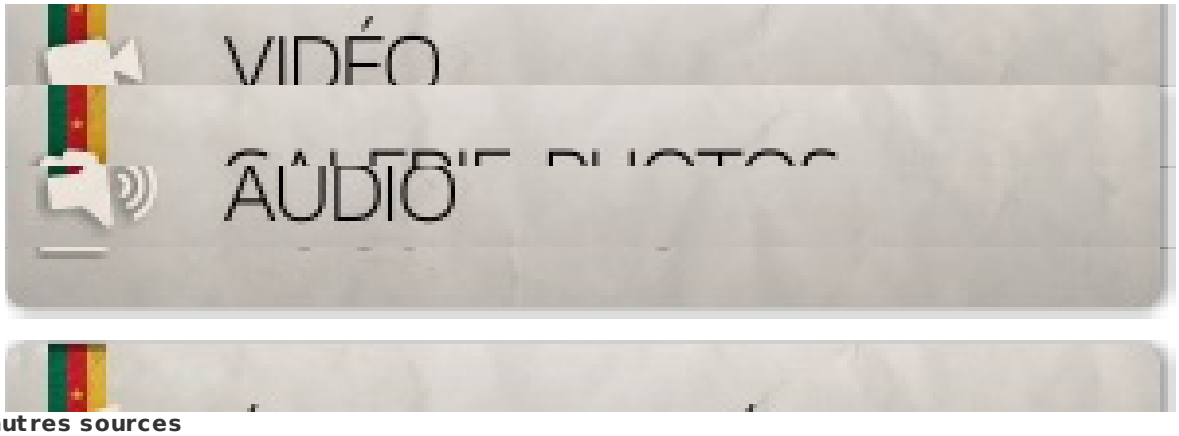

Les autres sources

- Cameroon Report
- Investir au Cameroon
- Les Atouts Economiques du Cameroun

Annonces

- **Décès de Monsieur ABANDA ATANGANA Anicet Ludovic, Conseiller technique en service au Secrétariat Général de la Présidence de la République**
- **Communiqué du CNO à l'issue de la réunion du lundi, 28 octobre 2013, présidée par Monsieur le Ministre, Directeur du Cabinet Civil de la Présidence de la République.**
- **Note d'information relative à la Visite Officielle du Chef de l'Etat au Vatican**
- **Dossier de Presse préparé à l'occasion de la Visite Officielle du Chef de l'Etat au Vatican**
- **Communiqué de presse relatif aux préparatifs de la célébration du Cinquantenaire de la Réunification**

Copyright © 2013 Présidence de la République du Cameroun - Tous droits réservés